

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1907

7 août 2013

### SOMMAIRE

4Keys Capital Management S.à r.l. ....	91492	Demergon Funds .....	91496
Aeriance Investments S.A. ....	91494	Edda S.à r.l. ....	91496
AIG Hospitality Holdings Sàrl .....	91497	Electro-Stemmann .....	91531
Al Chem & Cy S.C.A. ....	91495	Energy S.C.A., SICAV-FIS .....	91533
Alchemy Finance Holding S.A., SPF .....	91494	Engelwood .....	91527
Alistair Real Estate S.à r.l. ....	91493	Eskatos Capital Management .....	91499
Alleluia Private S.A. SPF .....	91497	Euroports Holdings S.à r.l. ....	91498
Allnex (Luxembourg) & Cy S.C.A. ....	91495	Harmony Multi-Manager Funds SIF-SICAV .....	91536
Allnex (Luxembourg) S.à r.l. ....	91494	Kleopatra Holdings 1 .....	91533
Allnex S.à r.l. ....	91497	KSM Participations Mobilières et Immobilières S.A. ....	91494
Amarillo Holdings S.à r.l. ....	91498	Kwintet International S.à r.l. ....	91495
Am Pesch S.à r.l. ....	91493	Luxembourg Invest Company S.A. ....	91494
Anciens Etablissements CLOOS & KRAUS S.à r.l., successeurs LANNERS et SIEBENALLER .....	91526	RP Complex Holding II S.à r.l. ....	91500
AOF 1 S.à r.l. ....	91496	RQ Holding S.à r.l. ....	91500
AOF3 S.à r.l. ....	91497	Sixty Sixth .....	91492
AOF 4 S.à r.l. ....	91492	Virida Holding II S.A. ....	91493
Arenafunds SICAV-SIF .....	91525	Wallberg Invest S.A. ....	91490
Argor Engineering S.A. ....	91525	Way LuxCo S.à r.l. ....	91490
A.R.S. Groupe S.A. ....	91493	Westley International .....	91495
Artec Europe S.à r.l. ....	91498	Whitelight (Luxembourg) S.A. ....	91500
Blue E4 Investments S.A. ....	91514	Whitelight (Luxembourg) S.à r.l. ....	91500
CEREP Finance S.à r.l. ....	91530	Wildhorn SICAV SIF .....	91490
CEREP II Finance S. à r.l. ....	91532	Work Out S.à r.l. ....	91490
Chihong Luxembourg .....	91532	Worms .....	91492
Chunko S.A. ....	91499	Yokara Trademarks S.à r.l. ....	91491
Cimabue Sicav .....	91496	YPL Consulting S.à r.l. ....	91491
Colim S.A. ....	91499	YPL Consulting S.à r.l. ....	91491
ContourGlobal Africa Holdings S.à r.l. ...	91495	ZBI Opportunity Real Estate Fund Management S.A. ....	91490
ContourGlobal Development S.à r.l. ....	91499	Zebraalia Holding S.à r.l. ....	91491
ContourGlobal Luxembourg S.à r.l. ....	91536	Ziksana Development Group S.à r.l. ....	91493
Conventum Asset Management .....	91498		

**Wallberg Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
R.C.S. Luxembourg B 137.988.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für Wallberg Invest S.A.  
DZ PRIVATBANK S.A.*

Référence de publication: 2013081504/12.

(130100349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

---

**Way LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,04.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 151.888.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Way Luxco S.à r.l.  
Un Mandataire*

Référence de publication: 2013081507/11.

(130099538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

---

**Wildhorn SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 167.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013081517/10.

(130100351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

---

**Work Out S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9227 Diekirch, Zone Industrielle Walebroch.  
R.C.S. Luxembourg B 101.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature  
Un mandataire*

Référence de publication: 2013081519/11.

(130099965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

---

**ZBI Opportunity Real Estate Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 127.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013081529/10.

(130100102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

---

**Zebraia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 159.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Zebraia Holding S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013081527/11.

(130100424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

---

**Yokara Trademarks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 150.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013081524/12.

(130100398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

---

**YPL Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1409 Luxembourg, 10, rue Edmond Dune.  
R.C.S. Luxembourg B 116.714.

Il résulte de la convention de cession de parts signée le 8 avril 2013 que:

- 100 parts sociales de la société YPL Consulting Sàrl. Ont été cédées par Madame Osnat LEVAV à Monsieur Jacov LEVAV,

par conséquent, le capital social de la société est détenu de la manière suivante:

- 100 parts sociales par Monsieur Jacov LEVAV

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013081526/16.

(130100198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

---

**YPL Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1409 Luxembourg, 10, rue Edmond Dune.  
R.C.S. Luxembourg B 116.714.

*Etrait de l'assemblée générale extraordinaire de la société du 9 avril 2013*

L'unique associé aborde son ordre du jour et décide de prendre les résolutions suivantes:

1. Révoquer Madame Osnat LEVAV de ses fonctions de gérant unique

2. Nommer Monsieur Jacov LEVAV au poste de gérant de la société, né au MAROC, le 29 novembre 1944, demeurant à Haifa, 34995 ISRAËL, 57, Albert Scheitzer st., Ramat Eshkol, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 avril 2013.

La société YPL Consulting Sàrl

Signature

Référence de publication: 2013081525/15.

(130100198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

---

**Sixty Sixth, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 141.049.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 18 juin 2013:

1. que la démission de M. Ivo Hemelraad en tant que gérant est acceptée avec effet au 18 juin 2013;
2. que M. Giovanni LA FORGIA avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant avec effet au 18 juin 2013 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013081378/15.

(130099527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

---

**4Keys Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 151.916.

—  
Déclaration des gérants,

Par la présente,

Monsieur Stéphane Hanot déclare avoir vendu en date du 15.05.2012

333 parts de la société 4Keys Capital Management S.à r.l.

à

Monsieur Bernard Guillaumin, né le 15 avril 1964 à Saint-Maur-des-Fossés (F).

Stéphane HANOT / Bernard GUILLAUMIN.

Référence de publication: 2013081531/14.

(130099783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

---

**AOF 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 158.379.

—  
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Juin 2013.

Malcolm Wilson

Mandataire

Référence de publication: 2013081607/13.

(130101315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Worms, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 112.633.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2013081509/12.

(130100376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

---

**Ziksana Development Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 172.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2013081528/12.

(130100350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

---

**A.R.S. Groupe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 94.473.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Arbo S.A.

Signature

Référence de publication: 2013081566/11.

(130101311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Virida Holding II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.760.

Les statuts coordonnés au 11 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2013081499/11.

(130099982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

---

**Alistair Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 177.219.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66569 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081601/10.

(130101394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Am Pesch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3961 Ehlang, 51, rue des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 135.462.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081604/10.

(130100904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Aeriance Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 138.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, le rapport, ainsi que l'affectation du résultat, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013081572/11.

(130101260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Allnex (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 172.014.

Il résulte d'une décision de la Société, que le siège social de la Société est transféré au 2-4, Rue Beck L- 1220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à compter du 10 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2013081576/14.

(130100651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Alchemy Finance Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 80.565.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2013081596/11.

(130101125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**KSM Participations Mobilières et Immobilières S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 94.138.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081947/9.

(130101063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Luxembourg Invest Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 70.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081961/9.

(130101098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Kwintet International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013081932/11.

(130101216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

**Allnex (Luxembourg) & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions,  
(anc. Al Chem & Cy S.C.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 172.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013081575/11.

(130100612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

**ContourGlobal Africa Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

R.C.S. Luxembourg B 156.688.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 10 novembre 2010 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

ContourGlobal Africa Holdings S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B156.688 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 20 mai 2013 et

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Et ce avec effet au 20 mai 2013.

Fait à Luxembourg, le 19 juin 2013.

Signatures

*L'Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2013081701/16.

(130101433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

**Westley International, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 55.040.

## EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2013 a reconduit le mandat des administrateurs en fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de Commissaire de Monsieur Guy SCHOSSELER, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

Pour extrait conforme

WESTLEY INTERNATIONAL

Société anonyme

Référence de publication: 2013081512/16.

(130100204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

**Demergon Funds, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 141.296.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 5 juin 2013*

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Juin 2014, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Dimitrios DAS-KALOPOULOS (Président), Pandelis ECONOMO et George PAPOUTSIS.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Juin 2014, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agrée, PricewaterhouseCoopers Société Coopérative, résidant professionnellement au 400, Route d'Esch, L-1014, Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081780/15.

(130100302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Cimabue Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 120.952.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CIMABUE SICAV

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013081734/14.

(130100617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**AOF 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 151.144.

—  
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Juin 2013.

Malcolm Wilson

Mandataire

Référence de publication: 2013081606/13.

(130101318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Edda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 153.909.

—  
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 21 juin 2013.

Pour le compte de Edda S.à r.l.

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013081786/12.

(130101138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**AIG Hospitality Holdings Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 130.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Bouchra Akhertous

*Mandataire*

Référence de publication: 2013081594/12.

(130100701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**AOF3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 154.246.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Juin 2013.

Malcolm Wilson

*Mandataire*

Référence de publication: 2013081608/13.

(130101316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Allnex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 173.541.

Il résulte d'une décision de la Société, que le siège social de la Société est transféré au 2-4, Rue Beck L- 1220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg à compter du 10 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013081577/14.

(130100650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Alleluia Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 167.059.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

*Pour: ALLELUIA PRIVATE S.A. SPF*

*Société anonyme*

*Experta Luxembourg*

*Société anonyme*

*Lucile Wernert / Johanna Tenebay*

Référence de publication: 2013081602/15.

(130101427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Amarillo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 152.576.

Par décision de l'associé unique datée du 12 juin 2013, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Madame Marina PADALINO résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AMARILLO HOLDINGS S.À R.L

Société à responsabilité limitée

Signatures

Référence de publication: 2013081578/15.

(130101039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Artec Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 154.428.

—  
EXTRAIT

Les comptes annuels du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013081619/14.

(130100746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Euroports Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.473.

—  
EXTRAIT

Par les résolutions écrites du 10 juin 2013 les Associés de la Société ont décidé de transférer, à compter du 10 juin 2013, le siège social de la Société de 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013081822/13.

(130100700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Conventum Asset Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.959.

Les statuts coordonnés au 03/06/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21/06/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013081748/12.

(130101236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Colim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 16.607.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 juin 2013*

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, comme Président du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2013081742/14.

(130101004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**ContourGlobal Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 155.446.

—  
Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 08 septembre 2010 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

ContourGlobal Development S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B155.446 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 20 mai 2013 et

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg

Et ce avec effet au 20 mai 2013.

Fait à Luxembourg, le 19 juin 2013.

Signatures

*L'Agent Domiciliataire*

Référence de publication: 2013081702/16.

(130101438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Chunko S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.080.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 14 juin 2013*

- Les démissions de Madame Céline BONVALET et Monsieur Etienne JOANNES sont acceptées.

- Madame Fantine JEANNON, née le 8 novembre 1986 à Nancy (France), et Monsieur Renaud LEONARD, né le 8 novembre 1979 à Bastogne (Belgique), tous deux employés privés, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont nommés Administrateurs en remplacement de Madame Céline BONVALET et Monsieur Etienne JOANNES. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013081732/14.

(130101328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Eskatos Capital Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 137.737.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 et la distribution des dividendes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081790/10.

(130101095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**RP Complex Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. RQ Holding S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 140.247.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 4 juin 2013 que la personne suivante a été nommée en tant que gérant de type A avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- Shao-Tchin Chan, expert comptable, avec adresse professionnelle au 6 C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Munsbach, le 14 juin 2013.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013081364/15.

(130100122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

---

**Whitelight (Luxemburg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Whitelight (Luxemburg) S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 148.958.

—  
In the year two thousand and twelve, on the twenty-first of September,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Whitelight (Luxemburg) S.A., société anonyme with its registered office at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.958, having a share capital of thirty one thousand euros (EUR 31,000) (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on October 29, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2271 on November 19, 2009 and lastly amended pursuant to a deed enacted by Maître Martine Schaeffer on June 5, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1181 on July 19, 2012.

There appeared:

MEBSUTA LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Iakovou Tompazi, 1, Vashiotis Business Center, 1<sup>st</sup> floor, Neapoli, 3107, Limassol, Cyprus, (the Sole Shareholder) which holds all of the issued shares of the Company,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney granted under private seal.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. the Sole Shareholder holds all of the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the Company's legal form from a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée);

2. Resignation of the directors of the Company under a public limited liability form; appointment of the same persons as managers of the Company for an undetermined period;

3. Revocation of the statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company;

4. Creation of class A tracker shares in the share capital of the Company, with no par value and having the rights, obligations and features set forth hereinafter;

5. Conversion of two hundred (200) of the existing three hundred and ten (310) shares of the Company, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, into two hundred (200) class A tracker shares, with a par value of hundred euro (EUR 100.-) each;

6. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the above changes;

7. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above resolutions in the register of shareholders of the Company; and

8. Miscellaneous.

I Now, therefore, the Meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company without discontinuance from its current legal form as a public limited liability company (société anonyme) to change into a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

The change is realised on basis of the interim balance sheet dated September 10, 2012, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

As a result of the said change of the legal form of the Company into a private limited liability company (société à responsabilité limitée), the three hundred ten (310) shares (actions) shall be exchanged against the same number of new shares (parts sociales).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation, as of the date hereof, of the directors of the Company, and resolves to grant them discharge for the performance of their duties at the next annual general meeting of the Company. The Sole Shareholder further resolves to appoint the same as managers to the Company for an unlimited period of time, being:

1. Mr. KOEUNE Marc, residing professionally at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
2. Mr. ZIANVENI Michaël, residing professionally at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
3. Mr. GRAVIÈRE Sébastien, residing professionally at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg; and
4. Mr. NICOLAS Jean-Yves, residing professionally at 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to revoke Cederlux-Services S.à.r.l., as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company effective as of the date hereof, and resolves to grant it discharge for the performance of its duties at the next annual general meeting of the Company.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to create class A tracker shares in the share capital of the Company, with a par value of hundred euro (EUR 100.-) each and having the rights, obligations and features set forth hereinafter.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert two hundred (200) of the existing three hundred and ten (310) shares of the Company, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, into two hundred (200) class A tracker shares, with a par value of hundred euro (EUR 100.-) each.

The number of shares held by the Sole Shareholder in the Company will remain the same, for the avoidance of any doubt:

- one hundred and ten (110) common shares; and
- two hundred (200) class A tracker shares.

*Sixth resolution*

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to fully restate the Articles which shall henceforth read as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is Whitelight (Luxemburg) S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Ordinary Shares and the Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the shares and individually and irrespectively of their class be designated as a share. The holders of the shares are together referred to as the shareholders.

5.2. Each share entitles its holder to one vote.

5.3. The capital of the Company is fixed at thirty-one thousand euros (EUR 31,000), divided into one hundred and ten (110) ordinary shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each (the Ordinary Shares) and two hundred (200) class A tracker shares having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each (collectively, the Class A Shares and individually, a Class A Share) (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespectively of their class, a Share).

5.4. The Company may also create and issue (i) additional Ordinary Shares or additional Class A Shares (collectively, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (ii) class B "tracker" shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share), (iii) class C "tracker" shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (iv) class D "tracker" shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share), (v) class E "tracker" shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vi) class F "tracker" shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (vii) class G "tracker" shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share), (viii) class H "tracker" shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), (ix) class I "tracker" shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share), and (x) class J "tracker" shares (in case of plurality, the Class J Shares and individually, a Class J Share), (collectively the Tracker Shares or the Classes of Shares and individually a Tracker Share or a Class of Shares).

5.5. Each Class of Shares will track the performance and returns of a particular identified asset or assets of the Company (the Designated Assets) which term shall be deemed to include not only the Designated Assets identified as such but also (i) the proceeds of sale of all or any part of such Designated Assets (ii) any asset which may from time to time reasonably be regarded as having replaced in whole or in part such Designated Assets including, for the avoidance of doubt, any proceeds of sale (whether in cash or otherwise) received in respect of any such Designated Assets (iii) any asset acquired in respect of, or as a consequence of owning, any such Designated Assets and (iv) any proceed or income (including, but without being limited to, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds, distribution or capital distribution and

any other proceed or income) received by the Company in respect of, or in consequence of, owning such Designated Assets.

5.6. The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

5.7. The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of the Shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles provided that unless the holders of a majority of the Shares of a particular class shall otherwise agree in writing, no Shares of that class shall be issued except to existing holders of Shares of that class.

5.8. In addition to the corporate capital, the Company shall, at any times, maintain (i) a reserve account for each class of Shares, for the exclusive benefit of the holders of Shares of the applicable class of Shares, as further described under article 15. of these Articles and (ii) a share premium account for each class of Shares, into which any premium paid on any Share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Share of a specific class upon their issuance shall be allocated to the relevant share premium account corresponding to that specific class of Shares, to be denominated by the corresponding letter. The Shares of each class shall have a preferential right to the reimbursement of any amounts standing to the credit of the share premium account pertaining to such class in the event of dissolution and liquidation of the Company.

5.9. All Shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these Articles.

5.10. Subject to article 5.5, the Designated Assets in respect of the Class A Shares are all rights and interests in L'Occitane Groupe S.A. (a public limited liability company organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 125.718) which the Company may own from time to time (the Class A Designated Assets).

5.11. The Board in its absolute discretion (but taking such advice from any auditors or any external counsel as they believe is required) shall be entitled to specify whether at the time of designation of the Designated Assets which relate to the relevant class of Shares or at any time thereafter, and if so the extent to which, any liabilities (including costs and expenses incurred by the Company in whole or in part in respect of a Designated Asset) assumed or incurred by the Company are properly attributable to and should be met by the relevant Designated Asset and that accordingly, for the purposes of these Articles should be treated as reducing that Designated Asset from time to time.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.2. The Shares are freely transferable between Shareholders.

6.3. When the Company has a sole Shareholder, the Shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one Shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by Shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A Share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of Shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own Shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the Shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be Shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholders.

#### **Art. 8. Board of managers.**

8.1. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The Shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.2. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.3. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty- four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

#### 8.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers, provided that if the Shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### **Art. 11. General meetings of Shareholders and Shareholders' written resolutions.**

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of Shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of Shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the Shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each Share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from Shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the Share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the Shareholders. The Shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a Shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered

letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a Shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole Shareholder.** When the number of Shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole Shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the Shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole Shareholder or the sole Shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole Shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and Shareholders to the Company.

13.3. Any Shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

- (i) if the number of Shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
- (ii) if the number of Shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. The annual General Meeting (if held) shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10:00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The Shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of Shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be Shareholders.

**Art. 15. Allocation of results.**

15.1. A reserve account shall be set up for each Class of Shares of the Company to be denominated by the corresponding letter. Any result related to any Designated Assets and which are not distributed to the Shareholders shall be allocated to the relevant reserve accounts of the respective classes of Shares. The Shares of each class shall have a preferential right to the reimbursement of any amounts standing to the credit of the reserve account pertaining to such class in the event of dissolution and liquidation of the Company.

15.2. The Shareholders determine the allocation of the results of a financial year of the Company, as follows:

(i) Five per cent (5%) of the Company's net profits earned in a financial year must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

(ii) After the allocation to the Legal Reserve, if applicable, the General Meeting shall have the option to either (i) allocate the results of the financial year to the reserve accounts connected to the respective class of Shares depending on the investments tracked by such Shares, or (ii) distribute all or part of these results, provided that, in both case:

a) the result that results from the Class A Designated Assets (Result A) which shall be determined by the Board as (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the Designated Assets, minus (ii) any costs or expenses directly related to the Designated Assets, shall accrue or account exclusively to the holders of Class A Shares; and

b) the remaining result accrues or accounts to the Shareholders in proportion to the amount paid up on their Shares, without regard of the class of Shares.

(iii) A dividend in connection with one or more classes of Shares will only be paid to these Shares provided the whole net distributable profits of the Company exceed the amount of the envisaged distribution.

(iv) The General Meeting has discretionary power to dispose of the any profits which are not related to Designated Assets, if any.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the Shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The Shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholder or, in the case of a plurality of Shareholders, the Shareholders in proportion to the Shares held by each Shareholder in the Company, taking into account the preferential right to the reimbursement of the share premium as per article 5.8. of these Articles and the entitlement to profits of each class of Shares as per article 15.2. of these Articles.

16.3. For the purposes of Article 16.2:

(i) any liabilities or expenses of the Company attributable to, or incurred in respect of, a Designated Asset shall be regarded as a reduction in the value of the assets forming part of the relevant Designated Asset;

(ii) any liabilities or expenses of the Company not falling within (i) above shall be proportionately allocated as a reduction in the value of all Designated Assets in proportion to their value in the share capital of the Company;

(iii) in the event that the liabilities or expenses to be applied in reduction of a particular Designated Asset under (i) or (ii) above exceed the value of that Designated Asset, the value of that Designated Asset shall be regarded as nil for the purposes of this Article 16.2, and such shortfall shall be applied in reduction of the other Designated Asset in proportion to their value in the share capital of the Company.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above resolutions in the register of Shareholders of the Company.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand six hundred euro (€ 1,600.-).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French version, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt et un septembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Whitelight (Luxemburg) S.A., société anonyme dont le siège social se situe au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.958, disposant d'un capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 29 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dans le numéro 2271 le 19 novembre 2009 et modifié pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, le 5 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dans le numéro 1181 du 19 juillet 2012.

**A comparu:**

MEBSUTA LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Chypre, dont le siège social se situe à Iakovou Tompazi, 1, Vashiotis Business Center, 1<sup>st</sup> floor, Neapoli, 3107, Limassol, Chypre (l'Actionnaire Unique) qui détient toutes les actions émises de la Société,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Actionnaire Unique détient toutes les actions dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la forme juridique de la Société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée;
2. Démission des administrateurs de la Société sous la forme de société anonyme; nomination des mêmes personnes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée;
3. Révocation du commissaire aux comptes de la Société;
4. Création de parts sociales traçantes de classe A dans le capital social de la Société, sans valeur nominale et ayant les droits, obligations et caractéristiques définis ci-après;
5. Conversion de deux cent des trois cent dix (310) parts sociales existantes de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune en deux cent parts sociales traçantes de classe A ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;
6. Modification et refonte complète des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les modifications ci-dessus;
7. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des résolutions ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

8. Divers.

III. Ceci exposé, l'Assemblée a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide de changer la forme juridique de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée sans interruption de sa personnalité juridique.

Le changement est réalisé sur base d'un bilan intérimaire daté du 10 septembre 2012, qui, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec ce dernier.

En conséquence dudit changement de la forme juridique de la Société en société à responsabilité limitée, les trois cent dix (310) actions seront échangées contre le même nombre de parts sociales.

#### *Deuxième résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'accepter la démission, à la date des présentes, des administrateurs de la Société, et décide de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs fonctions à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société. L'Actionnaire Unique décide par ailleurs de nommer les mêmes personnes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée, soit:

1. M. KOEUNE Marc, de résidence professionnelle à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
2. M. ZIANVENI Michaël, de résidence professionnelle à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
3. M. GRAVIERE Sébastien, de résidence professionnelle à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg; et
4. M. NICOLAS Jean-Yves, de résidence professionnelle à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de révoquer Cederlux-Services S.à r.l., le commissaire aux comptes de la Société, avec effet à la date des présentes et décide de lui accorder décharge pour l'exécution de ses fonctions à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de créer les parts sociales traçantes de classe A dans le capital social de la Société, sans valeur nominale et ayant les droits, obligations et caractéristiques définis ci-après.

#### *Cinquième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de convertir deux cent des trois cent dix (310) parts sociales existantes de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune en deux cent parts sociales traçantes de classe A ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le nombre de parts sociales détenues par l'Actionnaire Unique dans la Société restera le même, en tout état de cause détiert:

- Cent dix parts sociales ordinaires; et
- Deux cent parts sociales traçantes de classe A.

#### *Sixième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Actionnaire Unique décide de refondre intégralement les statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est Whitelight (Luxemburg) S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à commune dans laquelle est établi le siège social, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Traçantes seront collectivement et sans tenir compte de leur classe désignées comme les parts sociales et individuellement et sans tenir compte de leur classe comme une part sociale. Les détenteurs des parts sociales sont collectivement désignés comme les associés.

5.2. Chaque part sociale donne droit à son détenteur d'une voix.

5.3. Le capital de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) divisé en cent dix (110) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (les Parts Sociales Ordinaires) et deux cent (200) parts sociales traçantes de classe A ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune (ensemble, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A) (collectivement et sans tenir compte de leur classe, les Parts Sociales et individuellement et sans tenir compte de leur classe, une Part Sociale).

5.4. La Société peut également créer et émettre (i) des Parts Sociales Ordinaires supplémentaires ou des Parts Sociales de Classe A, (ii) des parts sociales traçantes de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B), (iii) des parts sociales traçantes de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C), (iv) des parts sociales traçantes de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D), (v) des parts sociales traçantes de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe E), (vi) des parts sociales traçantes de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et individuellement, une Part Sociale de Classe F), (vii) des parts sociales traçantes de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et individuellement, une Part Sociale de Classe G), (viii) des parts sociales traçantes de classe H (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et individuellement, une Part Sociale de Classe H), (ix) des parts sociales traçantes de classe I (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe I et individuellement, une Part Sociale de Classe I), et (x) des parts sociales traçantes de classe J (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe J et individuellement, une Part Sociale de Classe J), (collectivement les Parts Sociales Traçantes ou les Classes de Parts Sociales et individuellement une Part Sociale Traçante ou une Classe de Parts Sociales).

5.5. Chaque Classe de Parts Sociales traceront la performance et le rendement d'un actif ou d'actifs précis et identifiés de la Société (les Actifs Désignés) lequel terme sera réputé englober non seulement les Actifs Désignés identifiés comme tels mais également (i) le produit de la vente de tout ou partie de ces Actifs Désignés, (ii) tout actif qui peut être raisonnablement considéré dans le temps comme ayant remplacé en tout ou partie ces Actifs Désignés, y compris en tout état de cause, le produit de la vente (en numéraire ou autre) reçu en relation avec ces Actifs Désignés, (iii) tout actif acquis en relation avec ou en conséquence de la détention de ces Actifs Désignés, et (iv) toute distribution ou revenu (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produit de vente, distribution ou distribution de capital et tout autre produit ou revenu) reçu par la Société en relation avec ou en conséquence de la détention de ces Actifs Désignés.

5.6. Les détenteurs des Parts Sociales sont ensemble désignés comme les Associés.

5.7. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à condition que sauf si les détenteurs d'une majorité de Parts Sociales d'une classe précise n'en conviennent autrement par écrit, aucune Part Sociale de cette classe ne sera émise à l'exception des détenteurs existants de Parts Sociales de cette classe.

5.8 En plus du capital social, la Société maintiendra, à tout moment, (i) un compte de réserve pour chaque classe de Parts Sociales au profit exclusif des détenteurs des Parts Sociales de la classe concernée de Parts Sociales, décrit de manière plus détaillée à l'article 15 des présents Statuts et (ii) un compte de prime d'émission pour chaque classe de Parts Sociales, sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Toute prime d'émission payée pour la souscription de n'importe quelle Part Sociale d'une classe spécifique lors de son émission sera affectée au compte de réserve de prime d'émission correspondant à cette classe spécifique de Parts Sociales, et en portera la lettre correspondante. Les Parts Sociales de chaque classe auront un droit privilégié au remboursement de tous montants inscrits au crédit du compte de prime d'émission relatif à cette classe en cas de dissolution et liquidation de la Société.

5.9. Toutes les Parts Sociales auront les mêmes droit sauf si les Statuts le prévoient autrement.

5.10. Sous réserve de l'article 5.5, les Actifs Désignés concernant les Parts Sociales de Classe A sont tous les droits et intérêts dans L'Occitane Groupe S.A. (une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.718) que la Société peut détenir au fil du temps (les Actifs Désignés de Classe A).

5.11. Le conseil de gérance aura à son entière discrétion (mais en demandant conseil aux commissaires aux comptes ou à tout autre conseil extérieur qu'ils jugeront nécessaires) le droit de préciser soit au moment de la désignation des Actifs Désignés qui se rapportent à la classe de Parts Sociales en question ou à tout moment après ladite désignation, et dans ce cas dans quelle mesure, que toutes les dettes (en ce compris les frais et dépenses encourus par la Société en totalité ou en partie pour un Actif Désigné précis) assumées ou encourues par la Société sont correctement attribuables à et qu'elles devront être couvertes par l'Actifs Désigné en question et devront par conséquent être traitées comme réduisant cet Actif Désigné de temps à autre.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part Sociale.

6.2. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

6.3. Lorsque la Société a un Associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un Associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de Parts Sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6. Un registre des Associés sera tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

6.7 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être Associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des Associés.

#### **Art. 8. Conseil de gérance.**

8.1. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les Associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.2. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.3. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera à Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition qu'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision si les Associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants, à condition que si les Associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### IV. Associé(s)

#### **Art. 11. Assemblées générales des Associés et Résolutions écrites des Associés.**

##### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article les résolutions des Associés sont adoptées en assemblée générale des Associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des Associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des Associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.

##### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales par le Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des Associés représentant plus de dix pour cent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence seront précisées dans la convocation.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communiquera le texte des résolutions à tous les Associés. Les Associés voteront par écrit et enverront leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, elle peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (associé ou non), afin d'être représenté à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus et porteront la date de la dernière signature reçue dans le délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé Unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux Associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'Associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'Associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et des Associés envers la Société.

13.3. Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

- (i) si le nombre des Associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
- (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

**Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les Associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) Associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Un compte de réserve sera établi pour chaque classe de Parts Sociales de la Société et sera désigné par la lettre correspondante. Tout résultat lié aux Actifs Désignés et qui ne sont pas distribués aux Associés sera affecté aux comptes de réserve concernés des classes de Parts Sociales respectives. Les Parts Sociales de chaque classe aura un droit privilégié de remboursement de tous montants inscrits au crédit du compte de prime d'émission relatif à cette classe en cas de dissolution et liquidation de la Société.

15.2. Les Associés déterminent l'affectation des résultats d'un exercice social de la Société de la manière suivante:

(i) Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets de la Société au cours d'un exercice social doivent être affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

(ii) Après l'affectation à la Réserve Légale, si applicable, l'Assemblée Générale aura l'option soit (i) d'affecter les résultats de l'exercice aux comptes de réserve rattachés à la classe de Parts Sociales respectives en fonction des investissements suivis par ces Parts Sociales, ou (ii) de distribuer tout ou partie de ces résultats, à condition dans les deux cas que:

a) le résultat provenant des Actifs Désignés de Classe A (le Résultat A) qui sera déterminé par le Conseil comme (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits de vente ou tous autres produits et revenus) des Actifs Désignés, reviendront exclusivement aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A; et

b) le résultat restant revient aux Associés proportionnellement au montant versé pour leurs Parts Sociales, sans tenir compte de la classe de Parts Sociales.

(iii) Un dividende en relation avec une ou plusieurs classes de Parts Sociales ne sera payé qu'à ces Parts Sociales à condition que le bénéfice net distribuable total de la Société soit supérieur au montant de la distribution envisagée.

(iv) L'Assemblée Générale a le pouvoir discrétionnaire de disposer des bénéfices qui ne se rapportent pas aux Actifs Désignés, s'il y en a.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intermédiaires doivent montrer que des bénéfices et autres réserves suffisants (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer des dividendes intermédiaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intermédiaire.

Si les dividendes intermédiaires payés dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les Associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société si le Conseil l'exige.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société sera versé à l'Associé ou, en cas de pluralité d'Associés, aux Associés proportionnellement aux Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux dans la Société, en tenant compte du droit privilégié au remboursement de la prime d'émission en vertu de l'article 5.8 des présent Statuts et au droit aux bénéfices de chaque classe de Parts Sociales en vertu de l'article 15.2 des Statuts.

16.3. Pour les besoins de l'article 16.2:

(i) toutes dettes ou dépenses de la Société attribuables à ou encourues pour, un Actif Désigné sera considéré comme une réduction de la valeur des actifs constituant l'Actif Désigné en question;

(ii) toutes dettes ou dépenses de la qui n'entrent pas dans le cadre du point (i) ci-dessus seront considérées comme une réduction de la valeur de tous les Actifs Désignés proportionnellement à leur valeur dans le capital social de la Société;

(iii) au cas où les dettes et dépenses à déduire d'un Actif Désigné particulier selon (i) ou (ii) ci-dessus dépassent la valeur de cet Actif Désigné, la valeur de cet Actif Désigné sera considérée comme nulle pour les besoins de cet article 16.2, et ce déficit sera déduit des autres Actifs Désignés proportionnellement à leur valeur dans le capital social de la Société.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le des livres et registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des résolutions ci-dessus dans le registre des associés de la Société.

### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte sont estimés à environ mille six cents euros (€ 1.600,-).

91514

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé, à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1<sup>er</sup> octobre 2012. Relation: EAC/2012/12737. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013081515/763.

(130099810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

---

**Blue E4 Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 178.085.

—  
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of the month of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Antonio Belloni, an individual of Italian nationality, currently residing at 4 Avenue Raymond Poincaré, Paris, France, here represented by Alfio Riciputo, employee, residing professionally at 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated April 30<sup>th</sup>, 2013.

2. The company named "Kensington Square Holding S.A.", with its registered office at 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under section B, under number B 173.110, here represented by Alfio Riciputo, employee, residing professionally at 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated April 30<sup>th</sup>, 2013.

3. Antonio Tazartes, an individual of Italian, nationality, currently residing at 61 Corso Sempione, Milan, Italy, here represented by Alfio Riciputo, employee, residing professionally at 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated April 30<sup>th</sup>, 2013.

4. Nicoletta Paccès, an individual of Italian nationality, currently residing at 5 Via Delleani Lorenzo, Milano, Italy, here represented by Alfio Riciputo, employee, residing professionally at 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated April 30<sup>th</sup>, 2013.

5. The company named "Arepo Fiduciaria.", with its registered office at 49 Corso Italia, I-20122 Milan, Italy; registered with Registro delle Imprese in Italy, under number MI/1805869, here represented by Alfio Riciputo, employee, residing professionally at 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated April 30<sup>th</sup>, 2013.

6. The company named "Simon Fiduciaria S.p.A.", with its registered office at 10 Via del Carmine, Turin, Italy; registered with Registro delle Imprese of Italy, under number TO/644456, here represented by Alfio Riciputo, employee, residing professionally at 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated April 30<sup>th</sup>, 2013.

7. Amedeo Clavarino, an individual of Italian nationality, currently residing at 15 Egerton Gardens, Flat 5, SW3 2BW London, United Kingdom, here represented by Alfio Riciputo, employee, residing professionally at 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated April 30<sup>th</sup>, 2013.

8. The company named "Kruidio S.A.", with its registered office at 50 Avenue de la Praille, Genève, Switzerland; registered with Commercial Register of Canton VAUD, under number CH-660-0805997-6, here represented by Alfio Riciputo, employee, residing professionally at 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated April 30<sup>th</sup>, 2013.

9. The company named "Greencage S.A. - société de titrisation", with its registered office at 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under section B, under number B163.441, here represented by Alfio Riciputo, employee, residing professionally at 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated May 7<sup>th</sup>, 2013.

10. The company named "Tiziani Capital Limited", with its registered office at Pasea Estate, PO Box 958, Road Town, Tortola, British Virgin Island; registered with the Registrar of Corporate Affairs, under number 1448048, here represented by Alfio Riciputo, employee, residing professionally at 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated April 30<sup>th</sup>, 2013.

11. The company named "Huertas Group Ltd.", with its registered office at Pasea Estate, PO Box 958, Road Town, Tortola, British Virgin Island; registered with the Registrar of Corporate Affairs, under number 1548653, here represented by Alfio Riciputo, employee, residing professionally at 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated April 30<sup>th</sup>, 2013.

12. The company named "Sclarea Four S.A.", with its registered office at 1 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under section B, under number B.162.152, here represented by Alfio Riciputo, employee, residing professionally at 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated April 30<sup>th</sup>, 2013.

13. Yoel Zaoui, an individual of France nationality, currently residing at 16 Victoria Road, W8 5RD, London, United Kingdom, here represented by Alfio Riciputo, employee, residing professionally at 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated April 30<sup>th</sup>, 2013

Said proxies, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a corporation which they form between themselves:

**Art. 1. Form and Name.** There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a company in the form of a société anonyme under the name of Blue E4 Investments S.A. (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), and the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders (the "Shareholders"). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder or one of the Shareholders.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). It may be transferred within Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board") or, in the case of a sole director (the "Sole Director") by a decision of the Sole Director. All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 21. below.

**Art. 4. Corporate objects.** The object of the Company is the acquisition of holdings, in any form whatsoever, in all types of other companies both in Luxembourg and abroad, the acquisition of all types of rights and titles, by means of shares, contributions or subscriptions, bought deals or purchase options, or in any other way and, inter alia, the acquisition of patents and licences and the management and exploitation thereof, as well as all and any operations directly or indirectly linked to the said object. The Company may borrow or grant short or long-term loans, advances or guarantees to the companies in which it has a holding or in which it has a direct or indirect interest. The Company may also carry out all types of commercial, financial, property or securities operations linked directly or indirectly to the said object or which may facilitate the realisation thereof.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at forty-three thousand Unites States dollars (USD 43,000) consisting one hundred thousand (100,000) ordinary shares in registered form without indication of nominal value.

The authorised capital is fixed at two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000), represented by four hundred and sixty-five thousand one hundred and sixteen (465,116) shares without indication of a nominal value.

The Board of Directors is authorised, for a period of five years ending May 8, 2018, to increase registered capital within the limits of the authorised capital, at such time as it shall decide.

These capital increases, as determined by the Board of Directors, can be subscribed for and issued in the form of shares with or without share premium to be paid up in full or in part in cash, in kind or by offset with certain, liquid and immediately payable debts on the company or even, through the incorporation of deferred profits, available reserves or share premiums in the event that the Meeting having decided on these deferred profits, reserves or premiums has so stipulated, as determined by the Board of Directors.

The Board of Directors can delegate any member of the Board, director, authorised representative or other duly authorised person to collect subscriptions and receive payment of the price of the shares representing all or part of this capital increase.

Each time the Board of Directors has a registered capital increase duly recognised, the present article is to be considered automatically adapted to the change that has occurred.

The company's authorised capital and registered capital can be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders deliberating as in an amendment to the articles of association.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

**Art. 6. Shares.** The shares are in registered form (actions nominatives) or in bearer form (actions au porteur) at the choice of the shareholder(s).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.** In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Thursday of the month June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following such business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other,

(iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and

(iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.** The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether by letter, by telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the votes (approval, refusal, abstention) expressed on each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

**Art. 10. Management.** For so long as the Company has a Sole Shareholder or where the Law so allows, the Company may be managed by a sole director (the "Sole Director") who do not need to be (a) shareholder of the Company. Where the Law so requires, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. The director(s) shall be elected for a term of one year and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Law.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors and their remuneration

A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 11. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the "Chairman") among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender another director as his or her proxy.

For any meeting of the Board, each member of the Board may designate another member of the Board to represent him and vote in his name and place, provided that a given member of the Board may not represent more than one of his colleagues, and that always at least two members are either present in person or assist at such meeting by way of any means of communication complying with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can only deliberate and act validly if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board, Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

This Article 11 does not apply in case the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman of such meeting or the secretary, and the resolutions passed by the Sole Director are recorded in a decision register held at the Company's registered office.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, the secretary or any two members of the Board, or the Sole Director.

**Art. 13. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 14. Delegation of powers.** The Board may appoint any person as délégué à la gestion journalière, who can but must not be a shareholder or a member of the Board, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

**Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a Sole Director, the signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any person(s) to who such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or entity of or affiliated to the Company.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any subsidiary or affiliated company with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

If the Company has a Sole Director, the transactions entered into between the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be recorded in the decision register.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

**Art. 17. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term of one year and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

**Art. 19. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

**Art. 20. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 21. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

*Transitory provisions*

The first accounting year begins on the date of incorporation and ends on 31 December 2013.

The first annual General Meeting will be held on the last Thursday of the month June 2014.

*Subscription*

The whole share capital of the Corporation has been subscribed as follows:

1. Antonio Belloni, prenamed: . . . . .	15,150
2. Kensington Square Holding, prenamed: . . . . .	3,780
3. Antonio Tazartes, prenamed: . . . . .	2,270
4. Nicoletta Paccès, prenamed: . . . . .	2,270
5. Arepo Fiduciaria, prenamed: . . . . .	30,330
6. Simon Fiduciaria, prenamed: . . . . .	2,270
7. Amedeo Clavarino, prenamed: . . . . .	12,120
8. Kruido S.A., prenamed: . . . . .	3,030
9. Greencage S.A. – Société de titrisation, prenamed: . . . . .	10,600
10. Tiziani Capital Limited, prenamed: . . . . .	1,210
11. Huertas Group Ltd., prenamed: . . . . .	4,850
12. Sclarea Four S.A., prenamed: . . . . .	6,060
13. Yoel Zaoui, prenamed: . . . . .	6,060
TOTAL: one hundred thousand shares . . . . .	100,000

All the subscribed shares are fully paid up, so that the amount of USD 43,000 (forty-three thousand United States Dollar) is at the free disposal of the Corporation, evidence of which is given to the undersigned notary by the mean of a bank certificate.

*Valuation - Costs*

The share capital is valued at EUR

The approximate amount of the costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to one thousand five hundred Euros (EUR 1.500.-).

*Resolutions of the shareholder*

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. the following persons are appointed as directors until the annual general meeting to be held in 2014.

- Mrs Christine Picco, employee, residing professionally at 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg

- Mr Patrick Haller, employee, residing professionally at 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg

- Mr Martin Rutledge employee, residing professionally at 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg

- Mr Nicoló Pio BARATTIERI DI SAN PIETRO, company's director, born on July 6th, 1971 in Washington DC, United States of America, residat at 21, Collingham Road, SW5 0NU London, United Kingdom

2. that the following person is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company until the annual general meeting to be held in 2014.

ComCo S.A., having its registered office at L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B112813.

3. that the registered office of the Company is established at L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le huit mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Antonio Belloni, une personne physique demeurant au 4 Avenue Raymond Poincaré, Paris, France, ici représentée par Alfio Riciputo, employé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2013.

2. La société dénommée "Kensington Square Holding S.A.", avec siège social au 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre des sociétés de Luxembourg, sous la section B,

sous le numéro 173110, ici représentée par Alfio Riciputo, employé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2013.

3. Antonio Tazartes, une personne physique demeurant au 61 Corso Sempione, Milan, Italie, ici représentée par Alfio Riciputo, employé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ici représentée par Alfio Riciputo, employé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2013.

4. Nicoletta Paccès, une personne physique demeurant au 5 Via Delleani Lorenzo, Milan, Italie, ici représentée par Alfio Riciputo, employé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2013.

5. La société dénommée "Arepo Fiduciaria", avec siège social au 49 Corso Italia, Milan, Italie, enregistrée auprès de Registro delle Imprese, Milan, sous le numéro MI 1805869, ici représentée par Alfio Riciputo, employé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2013.

6. La société dénommée "Simon Fiduciaria S.p.A.", avec siège social au 10 Via del Carmine, Turin, Italy, enregistrée auprès de Registro delle Imprese de Turin, sous le numéro TO/644456, ici représentée par Alfio Riciputo, employé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2013.

7. Amedeo Clavarino, une personne physique demeurant au 15 Egerton Gardens, Flat 5, SW3 2BW, Londres, Royaume-Uni, ici représentée par Alfio Riciputo, employé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2013.

8. La société dénommée "Kruido S.A.", avec siège social au 50 Avenue de Praille, Genève, Suisse, enregistrée de Register of Canton VAUD, sous le numéro CH-660-0805997-6, ici représentée par Alfio Riciputo, employé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2013.

9. La société dénommée "Greencage S.A. - société de titrisation", avec siège social au 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre des sociétés de Luxembourg, sous la section B, sous le numéro 163.441 ici représentée par Alfio Riciputo, employé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2013.

10. La société dénommée "Tiziani Capital Limited", avec siège social à Pasea Estate, PO Box 958, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registrar of Corporate Affairs, sous le numéro 1448048, ici représentée par Alfio Riciputo, employé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2013.

11. La société dénommée "Huertas Group Ltd.", avec siège social à Pasea Estate, PO Box 958, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registrar of Corporate Affairs, sous le numéro 1548653, ici représentée par Alfio Riciputo, employé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2013.

12. La société dénommée "Sclarea Four S.A.", avec siège social au 1 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre des sociétés de Luxembourg, sous la section B, sous le numéro 162.152, ici représentée par Alfio Riciputo, employé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2013.

13. Yoel Zaoui, une personne physique demeurant au 16 Victoria Road, W8 5RD, Londres, Royaume-Uni, ici représentée par Alfio Riciputo, employé, demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 30 avril 2013,

Les susdites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec ce dernier.

Les parties comparantes, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination Blue E4 Investments S.A. comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de Blue E4 Investments S.A. (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires (les «Actionnaires»). La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique ou d'un des Actionnaires.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg»). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil

d'administration de la Société (le «Conseil») ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'«Administrateur Unique») par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

**Art. 4. Objet social.** La Société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entres autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à quarante-trois mille Dollars des Etats-Unis (USD 43.000.-), représenté par cent mille (100.000) actions ordinaires sous forme nominative sans désignation de valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis (USD 1.-) chacune.

Le capital autorisé est fixé à deux cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 200.000.-), représenté par quatre cent soixante-cinq mille cent seize (465.116) actions sans désignation de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 8 mai 2018, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas ou l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

**Art. 7. Transfert des actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.** Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'"Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le dernier jeudi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle assemblée.

**Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations et avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

**Art. 10. Administration.** Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") qui n'a pas besoin d'être un associé de la Société. Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme d'un an et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51 bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs et leur rémunération. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunions du Conseil.** Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou e-mail reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil.** Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne

prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période d'un an et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

**Art. 20. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra le dernier jeudi du mois de juin 2014.

#### *Souscription*

La totalité du capital social de la Société a été souscrite comme suit:

1. Antonio Belloni, précité: . . . . .	15.150
2. Kensington Square Holding S.A.-société de titrisation, précité: . . . . .	3.780
3. Antonio Tazartes, précité: . . . . .	2.270
4. Nicoletta Paccès, précité: . . . . .	2.270
5. Arepo Fiduciaria S.R.L., précité: . . . . .	30.330
6. Simon Fiduciaria S.p.A., précité: . . . . .	2.270
7. Amedeo Clavarino, précité: . . . . .	12.120
8. Kruido S.A., précité: . . . . .	3.030
9. Greencage S.A. – Société de titrisation, précité: . . . . .	10.600
10. Tiziani Capital Limited, précité: . . . . .	1.210
11. Huertas Group Ltd., précité: . . . . .	4.850
12. Sclarea Four S.A., précité: . . . . .	6.060
13. Yoel Zaoui, précité: . . . . .	6.060
TOTAL : cent mille actions . . . . .	100.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement, de sorte que le montant de quarante-trois mille Dollars des Etats-Unis (USD 43.000) est mis à la libre disposition de la Société, une preuve de laquelle a été présentée au notaire instrumentant.

*Evaluation - Estimation des frais*

Le capital social est évalué à EUR

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

*Résolutions des associés*

Les associés représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs jusque l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2014.

- Mme Christine Picco, employée privée, domiciliée professionnellement au 50, Route d'Esch à L-1470 Luxembourg,

- M. Patrick Haller, employé privé, domicilié professionnellement au 50, Route d'Esch à L-1470 Luxembourg

- M. Martin Rutledge, employé privé, domicilié professionnellement au 50, Route d'Esch à L-1470 Luxembourg

- M. Nicoló Pio BARATTIERI DI SAN PIETRO, administrateur de sociétés, né le 6 juillet 1971 à Washington DC, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à 21, Collingham Road, SW5 0NU Londres, Royaume-Uni;

2. que la personne suivante sera nommée commissaire en compte de la société jusque l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2014:

ComCo S.A., établie et ayant son siège social à L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 112813.

3. que le siège social de la société est établi à L-1724 Luxembourg, 19- 21, boulevard du Prince Henri;

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Riciputo et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: LAC/2013/22665. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013081637/634.

(130101131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

**Arenafunds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 162.131.

Der Bilanz per 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013081616/10.

(130101160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

**Argor Engineering S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 76.344.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2013081618/11.

(130101235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

**Anciens Etablissements CLOOS & KRAUS S.à r.l., successeurs LANNERS et SIEBENALLER, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7559 Bissen, ZAC Jauschwis.

R.C.S. Luxembourg B 5.686.

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

1. Monsieur Nico LANNERS, ingénieur, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juillet 1951, demeurant à L-7513 Mersch, 55, route d'Arlon

2. Monsieur Romain SIEBENALLER, commerçant, né à Ettelbruck, le 7 août 1950, demeurant à L-9188 Vichten, 16, rue Neuve; et

3. Monsieur Paul SIEBENALLER, ingénieur industriel, né à Luxembourg, le 19 mai 1978, demeurant à L-9188 Vichten, 1-A, rue Neuve.

Lesquels comparants ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "Anciens Etablissements CLOOS & KRAUS S.à r.l., successeurs LANNERS et SIEBENALLER", établie et ayant son siège social à L-7759 Roost/Bissen, ZAC Jauschwis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 5686, (la "Société"), a été originellement constituée sous la forme juridique d'une société en nom collectif dénommée "Anciens Etablissements CLOOS & KRAUS", suivant acte reçu par sous seing privé en date du 28 février 1954, publié au Mémorial, Recueil Spécial, numéro 15 du 15 mars 1954,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour les dernières fois:

- suivant actes reçus par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Mersch:

\* en date du 28 décembre 1978, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 83 du 18 avril 1979;

\* en date du 29 décembre 1980, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 35 du 20 février 1981, contenant notamment la transformation en société à responsabilité limitée avec l'adoption par la Société de la dénomination sociale de "Anciens Etablissements CLOOS & KRAUS S.à r.l.";

\* en date du 29 décembre 1980, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 35 du 20 février 1981; et

\* en date du 29 mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 373 du 11 octobre 1990, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination sociale actuelle.

- suivant décision prise par les associés en date du 30 mai 2002, laquelle décision ayant été publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1171 du 3 août 2002.

2) Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et de donner subséquemment à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'importation, l'exportation, l'achat et la vente de toutes machines agricoles, industrielles et de génie civil, ainsi que de tous produits agricoles et chimiques, l'entretien et la réparation de ces machines, la vente et l'installation de constructions industrielles et agricoles, ainsi que l'achat et la vente de tous produits connexes.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement tant sur le marché national que sur le marché international."

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est de deux cent mille euros (EUR 200.000,-), divisé en huit cents (800) parts sociales de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent dix euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. LANNERS, R. SIEBENALLER, P. SIEBENALLER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mai 2013. LAC/2013/23421. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013081580/69.

(130101046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

### Engelwood, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 178.071.

#### STATUTS

L'an deux mille treize, le douze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

#### ONT COMPARU:

- La société "26 Investments S.A.", société anonyme, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, Section B sous le numéro B 120962, ici représentée par son administrateur unique, à savoir Monsieur Jean-Pierre Verlainne, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen;

- Monsieur Adrien Coulombel, né le 8 juin 1982 à Amiens (France), ayant domicile au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg.

Lesquels comparants, présent ou représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet social les activités de conseil économique consistant à fournir à ses clients des services et conseils en matière micro et macro-économique, ainsi que des conseils en gestion d'entreprises et toutes autres prestations de services annexes ou complémentaires.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissance de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut également emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. La société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles et financières, et plus généralement, entreprendre toutes autres activités susceptibles de favoriser la réalisation de son objet social.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination «Engelwood».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

### **6.1 Capital souscrit et libéré**

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

### **6.2 Modification du capital social**

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

### **6.3 Participation aux profits**

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

### **6.4 Indivisibilité des parts sociales**

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **6.5 Transfert de parts sociales**

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

### **6.6 Enregistrement des parts sociales**

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

## **Art. 7. Gérance.**

### **7.1 Nomination et révocation**

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptible d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

### **7.2 Représentation et signature autorisée**

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

### **7.3 Pouvoirs**

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

### **7.4 Procédures**

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le vingt-cinquième jour du mois de juin à 14 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

**Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.** L'année sociale de la Société commence le premier du mois de juillet et se termine le trente du mois de juin de chaque année.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment

de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.»

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 30 juin 2014.

*Souscription - Libération*

Les Statuts ainsi établis, 26 Investments S.A., prénommée, déclare souscrire six cent vingt-cinq (625) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune tandis que Monsieur Adrien Coulombel déclare souscrire six cent vingt-cinq (625) parts sociales d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-).

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

*Décisions de l'associé unique*

1. La Société est administrée par le conseil de gérance suivant pour une durée illimitée:

- Monsieur Jean Pierre VERLAINE, employé privé, né le 26 septembre 1969, à Huy (Belgique) et demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

- Monsieur Adrien COULOMBEL, employé privé, né le 8 juin 1982, à Amiens (France) et demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen;

2. Le siège social de la Société est établi au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.P. VERLAINE, A. COULOMBEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 juin 2013. Relation: EAC/2013/7700. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013081789/178.

(130100684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

**CEREP Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 83.244.

—  
EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;

- M. Guy Harles;

- M. Damien Renzonnet;
- M. David Pearson; et
- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013081723/30.

(130101447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

### **Electro-Stemmann, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 152, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 24.064.

L'an deux mille treize, le trente mai à 09 heures 45.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ELECTRO-STEMMANN, ayant son siège social à L-8210 Mamer, 152, route d'Arlon (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Me Marc ELTER, alors notaire à Luxembourg en date du 19 mars 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 144 de 1986, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B sous numéro 24.064, dont le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

La présente assemblée a été convoquée en date du 14 mai 2013 par lettres recommandés adressées aux associés, n'ayant pas renoncé à cette formalité, contenant l'ordre du jour suivant:

- 1) Dissolution volontaire et mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs. Preuve de l'envoi des convocations aux associés a été fourni au notaire instrumentant.

Conformément à la loi (article 199 du 10 août 1915) et aux statuts (article 15), les résolutions à prendre sur les points figurant à cet ordre du jour doivent être décidées par acte authentique et à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

A cette fin ont comparu:

- 1) Madame Gabrielle Madeleine TEDD-STEMMANN, gérante, née le 3 novembre 1914 à Luxembourg, demeurant 152, route d'Arlon à L-8210 Mamer, propriétaire de 10 (dix) parts sociales;
- 2) Madame Jane Annette TEDD, consultante en ressources humaines, née le 29 décembre 1955 à Luxembourg, demeurant Ensener Weg 26 à D-50999 Köln, Allemagne, propriétaire de 73 (soixante-treize) parts sociales;
- 3) Monsieur Youri TEDD, étudiant, né le 1<sup>er</sup> septembre 1990 à Cologne, Allemagne, demeurant Ensener Weg 26 à D-50999 Köln, Allemagne, propriétaire de 8 (huit) parts sociales;

Tous trois (3) ici représentés par Monsieur Patrick VAN HEES, juriste à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

Les comparants sub 1-3, déclarent par leur mandataire avoir renoncé à la formalité de convocation et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée.

Lesquels comparants requièrent, par leur mandataire, le notaire instrumentant, d'acter les résolutions prises à l'unanimité des voix en assemblée générale extraordinaire:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre volontairement la société et par conséquent sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Cette décision est prise à l'unanimité des comparants, propriétaires ensemble de 91 (quatre-vingt-onze) parts sociales sur 100 (cent), donc à la majorité des associés en nombre, représentant plus de 75% (soixante-quinze pour cent) du capital social, donc valablement.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de liquidateur Madame Jane Annette TEDD, prénommée, ci-après «le Liquidateur».

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des associés dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Ces décisions sont prises à l'unanimité des comparants, propriétaires ensemble de 91 (quatre-vingt-onze) parts sociales sur 100 (cent), donc à la majorité des associés en nombre représentant plus de 75% (soixante-quinze pour cent) du capital social, donc valablement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, dans les locaux de BDO Tax & Accounting, à l'heure, jour, mois et an indiqués tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Patrick VAN HEES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juin 2013. Relation GRE/2013/2304. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013081798/69.

(130101363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

#### **Chihong Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 118.091.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.410.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013081731/11.

(130101133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

#### **CEREP II Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.558.

---

#### **EXTRAIT**

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;

- M. Guy Harles;

- M. Damien Renzonnet;
- M. David Pearson; et
- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013081724/30.

(130101446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Energy S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 72.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013081788/11.

(130100883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Kleopatra Holdings 1, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 173.463.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of June,  
before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach,

there appeared:

the board of directors (the Board) of Kleopatra Holdings GP S.A., a société anonyme organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.839, duly represented by Nina Tang, avocat with professional address in Echternach, pursuant to the resolutions taken by the Board at the Board meeting held on 31 May 2013 (the Meeting).

A copy of the minutes of the Meeting, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the Board pursuant to the Meeting, requested the notary to record the following statements:

I. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated 27 November 2012, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 210 and dated 29 January 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, dated 30 April 2013, to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company has a subscribed share capital of one million seven hundred and fifty-six thousand four hundred and ninety Euro (EUR 1,756,490) represented by fully paid-up shares, all having a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, consisting of:

a. one million seven hundred and fifty-six thousand four hundred and eighty-nine (1,756,489) Ordinary Shares (the Ordinary Shares);

b. One (1) Management Share (the Management Share).

III. Articles 5.5 and 5.6 of the Articles provide as follow:

" **5.5.** The share capital may be increased or decreased on one or several occasions by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. Management Shares may not be redeemed and will not be convertible into any other Shares.

**5.6.** The Managing Shareholder is authorised, for a period of five (5) years from the date of this deed to:

a) increase the current share capital once or several times up to one billion euros (EUR 1,000,000,000) by the issue of up to one hundred billion (100,000,000,000) new Ordinary Shares, (including, but not limited to the issue of Ordinary Shares on the exercise of warrants that may be issued by the Company from time to time), having the same rights as the existing Ordinary Shares;

b) limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorised to subscribe for the new Shares; and

c) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of Shares accordingly.

IV. The Board resolved at the Meeting to inter alia:

(a) the increase of the share capital of Kleopatra Holdings 1 SCA by an amount of twenty three thousand four hundred ninety five Euro (EUR 23,495.-) in order to bring the share capital of Holdings 1 SCA from its current amount of one million seven hundred and fifty six thousand four hundred and ninety Euro (EUR 1,756,490) represented by fully paid up shares consisting of one million seven hundred and fifty six thousand four hundred and ninety (1,756,490) shares with a par value of one Euro (EUR1.00) each to one million seven hundred seventy nine thousand nine hundred eighty five Euro (EUR 1,779,985) by the creation and issuance of twenty three thousand four hundred ninety five (23,495) new ordinary shares of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, be hereby approved and authorized, the above issue of shares being collectively referred to as the Share Issue.

(b) any lawyer of Loyens & Loeff, having his/her professional address at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting individually with full power of substitution, be hereby authorised to appear before a Notary Public in Luxembourg to record in a Notarial Deed the increase of share capital following the Share Issue, and more generally to take any and all steps, and sign any documents, agreements or other instruments as may be necessary in connection therewith, including, but not limited to taking all necessary steps to instruct the relevant parties to update the share registers of the Company to reflect the Share Issue.

The Share Issue has been fully subscribed as follows:

- nine thousand nine hundred eighty six shares (9,986) subscribed by Barclays Bank plc; and
- thirteen thousand five hundred and nine shares (13,509) subscribed by Kleopatra Lux 2 S.à r.l.

The Share Issue has been entirely paid-up by contributions in kind of receivables against the Company in a total aggregate amount of twenty three thousand four hundred ninety five Euro (EUR 23,495) by the above subscribers, as approved by the Meeting, and all of which shall be allocated to the share capital of the Company.

Pursuant to articles 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, the contribution in kind has been the subject of a report prepared by BDO Audit, Réviseur d'entreprises agréé, dated 31 May 2013, which concludes as follows:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind of the loan of EUR 23,495.- from the warrant holders, is not at least equal to twenty three thousand four hundred ninety five (23,495) ordinary shares, for a nominal value of EUR 1,00 each, to be issued by the Company".

The new shares issued pursuant to the Meeting were issued as of the date of the Meeting being the date by which payment of the Share Issue and all subscription forms had been received by the Company from all subscribers and being no earlier than thirty (30) days prior to the date of this deed.

V. As a result of the above, the Board has resolved to amend article 5.1. of the Articles, which should now be read as follows:

" **5.1.** The issued share capital is set at one million seven hundred seventy nine thousand nine hundred eighty five Euro (EUR 1,779,985) represented by fully paid up shares, all having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, consisting of:  
one million seven hundred seventy nine thousand nine hundred eighty four (1,779,984) Ordinary Shares (the Ordinary Shares);

One (1) Management Share (the Management Share)."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

En l'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois de juin,  
par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach,

a comparu:

le conseil d'administration (le Conseil) de Kleopatra Holdings GP S.A., une société anonyme organisée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.839, dûment représentée par Nina Tang, avocate, de résidence professionnelle à Echternach, suivant les résolutions prises par l'assemblée du Conseil tenue le 31 mai 2013 (l'Assemblée).

Une copie du procès-verbal de l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le Conseil conformément à l'Assemblée, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

I. La Société a été constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 27 novembre 2012, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 210 le 29 janvier 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, en date du 30 avril 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. La Société a un capital social souscrit d'un million sept cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.756.490), représenté par des actions entièrement libérées, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, consistant en:

a. un million sept cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-neuf (1.756.489) Actions Ordinaires (les Actions Ordinaires);

b. une (1) Action Commandité (l'Action de Commandité).

III. Les articles 5.5 et 5.6 des Statuts prévoient ce qui suit:

" **5.5.** Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Les Actions de Commandité ne sont pas rachetables, ni convertibles en autre Actions.

**5.6.** L'Actionnaire Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du présent acte, à:

a) augmenter le capital social existant à une ou plusieurs reprises, à hauteur de un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000), par l'émission de cent milliards (100.000.000.000) de nouvelles Actions Ordinaires (y compris notamment l'émission d'Actions Ordinaires par exercice de bons de souscription émis dans le temps par la Société), ayant les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes;

b) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des Actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

c) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des Actions en conséquence.

IV. Le Conseil a décidé lors de l'Assemblée inter alia:

(a) d'augmenter le capital social de Kleopatra Holdings 1 SCA d'un montant de vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 23.495) afin de porter le capital social de son montant actuel d'un million sept-cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (EUR 1.756.490), représenté par des actions libérées consistant en million sept-cent cinquante-six mille quatre cent quatre-vingt-dix (1.756.490) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune à un million sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.779.985) par la création et l'émission de vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-quinze (23.495) nouvelles actions ordinaires de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, dûment approuvées et autorisées, l'émission d'actions ci-dessus étant désignée collectivement l'Emission d'Actions.

(b) d'autoriser tout avocat de Loyens & Loeff, dont l'adresse professionnelle se situe au 18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, à comparaître devant un notaire au Luxembourg afin d'enregistrer dans un acte notarié l'augmentation du capital social suite à l'Emission d'Actions, et plus généralement d'entreprendre toutes les mesures, et de signer tous les documents, accords ou autres instruments qui pourraient être nécessaires à cet égard, y compris, mais non exhaustivement d'entreprendre toutes les mesures nécessaires pour instruire les parties concernées de mettre à jour le registre des actions de la Société afin de refléter l'Emission d'Actions.

L'Emission d'Actions a été entièrement souscrite comme suit:

- neuf mille neuf cent quatre-vingt-six actions (9.986) souscrites par Barclays Bank plc; et

- treize mille cinq cent neuf actions (13.509) souscrites par Kleopatra Lux 2 S.à r.l.

L'Emission Actions a été libérée intégralement par des apports en nature de créances envers la Société d'un montant total de vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 23.495) par les souscripteurs ci-dessus, tel qu'approuvé par l'Assemblée et l'ensemble des apports est affecté au capital social de la Société.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi par BDO Audit, Réviseur d'entreprises agréé, en date du 31 mai 2013 qui se conclut comme suit:

«Sur la base de notre travail, aucun fait n'est porté à notre attention, qui nous fait croire que la valeur de l'apport en nature du prêt de EUR 23.495,- des propriétaires de bons de souscription, ne correspond pas au moins à vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-quinze (23.495) actions ordinaires, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 chacune, devant être émises par la Société.»

Les nouvelles actions émises ont été, conformément à l'Assemblée, émises à la date de l'Assemblée étant la date par laquelle le paiement de l'Emission d'Actions et de toutes les formes de souscriptions ont été reçues par la Société de la part de tous les souscripteurs pas moins de trente (30) jours avant la date du présent acte.

V. En conséquence de ce qui précède, le Conseil a décidé de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à un million sept-cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 1.779.985), représenté par des actions entièrement libérées, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, consistant en:

un million sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre (1.779.984) Actions Ordinaires (les Actions Ordinaires);

une (1) Action de commandité (l'Action de Commandité).»

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare, par la présente, qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte en anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

EN FOI DE QUOI, le présent acte notarié est fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la personne comparante, connue par le notaire instrumentant des surnom, nom, état civil et résidence, ladite personne comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présente acte.

Signé: N. TANG, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 juin 2013. Relation: ECH/2013/1122. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013081930/176.

(130101353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**Harmony Multi-Manager Funds SIF-SICAV, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 162.046.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2012 et la distribution du dividende relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013081883/12.

(130100984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---

**ContourGlobal Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

R.C.S. Luxembourg B 140.282.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue avec effet le 14 juillet 2008 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

ContourGlobal Luxembourg S.à r.l., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg avec le numéro B140.282 et ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg jusqu'au 20 mai 2013 et

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg

Et ce avec effet au 20 mai 2013.

Fait à Luxembourg, le 19 juin 2013.

Signatures

L'Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2013081703/16.

(130101443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

---